

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 juin 2021**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Richard Lachance (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Monsieur Steve Lapointe, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Magloire, est présent à la rencontre.

Et sont absents à cette séance:

François Michon (Saint-Luc)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
René Allen (Sainte-Aurélie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Madame Zoé Couture, directrice du développement économique, Mathieu Turcotte, coordonnateur à l'aménagement et Madame Linda Gilbert.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-06-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de

la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2021**

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - Embauche madame Annie Leblond

04.02.02 - Embauche monsieur Saad Ait Youssef

04.03 - Législation

**04.03.01 - Règlement numéro 137-21 sur la gestion
contractuelle de la MRC des Etchemins**

04.04 - Dossier déménagement

04.04.01 - Mandat ingénieur en structure

**04.04.02 - Autoriser paiement facture numéro 3 Isabelle
Jacques et accepter offre de service du 12 mai
2021**

- 04.04.03** - Demande de paiement numéro 1 - Construction CAMAX
- 04.04.04** - TYCO - Carte d'accès pour siège social
- 04.04.05** - Téléviseurs et supports siège social
- 04.04.06** - Tuyau sous dalle de béton
- 04.04.07** - Câblage au futur siège social
- 04.05** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 04.05.01** - Informations de la directrice générale
- 05** - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 05.01** - Fonds de développement des territoires - Reddition de compte 2019-2020
 - 05.02** - Fonds régions et ruralité - Rapport d'activités 2020
 - 05.03** - Autorisation signature Avenant 2020-1 au contrat de prêt FLI
 - 05.04** - Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 05.04.01** - Priorités d'intervention pour 2021
 - 05.04.02** - Politique de soutien du Fonds régions et ruralité 2021
 - 05.05** - PLAN DE RELANCE
 - 05.05.01** - Les sentiers de Saint-Cyprien
 - 05.05.02** - Club de golf coopératif de Lac-Étchemin - Retrait de la demande
 - 05.05.03** - Club de golf coopératif de Lac-Étchemin
 - 05.06** - BUDGET TOURISTIQUE
 - 05.06.01** - Partenariat de visibilité avec Tourisme Chaudière-Appalaches
 - 05.06.02** - Bonification de la banque de photos
 - 05.06.03** - Gestion de Google Ads
 - 05.07** - Programme AVANTAGE\$ Bellechasse-Étchemins
 - 05.08** - Rehaussement limite supérieure au seuil prévu par la loi pour l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
 - 07.01** - Aménagement d'un skate parc: Municipalité de Saint-Benjamin (PSPS)
 - 07.02** - Aménagement d'un parc dans le secteur de Cumberland: Municipalité de Saint-Benjamin (PSPS)
 - 07.03** - Rénovation et réparation de la toiture du chalet: Club motoneige Langevin (PSPS)
 - 07.04** - Buts de soccer pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer: Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse (PSPS)
 - 07.05** - Mise aux normes et réfection du "skate park" : L'Oeuvre des loisirs de Ste-Justine, comté de Dorchester (PSPS)
 - 07.06** - Rénovation du bâtiment abritant la salle d'entraînement et aménagement du local pour prêt d'équipement de

sports et loisirs: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis (PSPS)

07.07 - Mise à niveau des infrastructures de loisirs: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis (PSPS)

07.08 - Panneau d'identification des services, centre communautaire municipal: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis (PSPS)

07.09 - Aménagement du parc de la Famille (Immobilisations loisirs 2021): Municipalité de Saint-Prosper (PSPS)

07.10 - Réaménagement et agrandissement/réaménagement des salles: Municipalité de Sainte-Aurélie (PSPS)

07.11 - Équipements nautiques: Municipalité de Sainte-Aurélie (PSPS)

07.12 - Les Sentiers de St-Cyprien: Municipalité de Saint-Cyprien (PSPS)

07.13 - Infrastructures pour le lavage et la conservation des légumes: Production du plateau, Coopérative de solidarité (PSPS)

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

08.01 - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement

08.02 - Lettre de conformité du MAMH - règlement 135-21 Schéma d'aménagement

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

09.01 - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Rapport annuel 2020

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Plan de développement du transport collectif - Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec

11.02 - Fonds culturel 2021 - Acceptation des projets

11.02.01 - Signature protocoles d'entente - Projets EDC 2021-2023

11.02.02 - Théâtre et soirée rétro place Bélanger - Fonds culturel 2021

11.02.03 - Ateliers culturels aux élèves de l'école Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire et à la Société de Patrimoine de Saint-Magloire - Fonds culturel 2021

11.02.04 - À la découverte de l'art ... en plein air! - Fonds culturel 2021

11.02.05 - Les heures du conte bilingue (français-espagnol) - Fonds culturel 2021

11.02.06 - Le Moulin... comme si tu y étais! - Fonds culturel 2021

11.02.07 - Parcours de contes et légendes du Québec - Fonds culturel 2021

11.03 - Signature protocoles d'entente - Discrétionnaire culture

11.04 - Demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières 2021-2024 (PIIRL)

12 - AFFAIRES NOUVELLES

12.01 - RÉNORÉGION - Augmentation de la valeur des bâtiments dans le cadre du programme d'aide financière de la Société d'habitation du Québec

12.01.01 - RénoRégion - Somme allouée pour 2021-2022

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

13.01 - Demande d'aide financière - Nouvel Essor

14 - DEMANDE D'APPUI

14.01 - Les bancs de bienveillance

14.02 - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Résolution Municipalité de Saint-Louis - Harmonisation des règlements pour la Sûreté du Québec

15.02 - Invitation à l'Assemblée générale annuelle de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

16 - DIVERS

16.01 - Cession mandataire SAAQ

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-03

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2021-06-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant quatre cent douze mille cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-seize cents (412 055,96 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette

assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

04.02 - Ressources humaines

2021-06-05

04.02.01 - Embauche madame Annie Leblond

CONSIDÉRANT QUE le poste d'officier en bâtiment et en environnement est vacant depuis le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour le poste d'officier en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la candidature de madame Annie Leblond suite au processus d'entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE l'embauche de madame Annie Leblond soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2, niveau 3, échelon 1).

QUE madame Annie Leblond est entrée en fonction le 19 mai 2021.

QUE le Conseil de la MRC accepte de payer les coûts reliés à sa formation "officière municipale en bâtiment et en environnement" au Cégep de Matane.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-06

04.02.02 - Embauche monsieur Saad Ait Youssef

CONSIDÉRANT QU'un poste de conseiller en développement économique est libre à la MRC des Etchemins depuis le 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE des offres d'emploi pour le poste de conseiller en développement économique ont été publiées en mars et en avril dans des hebdomadaires locaux, sur les médias sociaux et sur différentes plateformes de recrutement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la candidature de Monsieur Saad Ait Youssef à la suite du processus d'entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE l'embauche de monsieur Saad Ait Youssef soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2, niveau 4, échelon 7);

QUE monsieur Ait Youssef entrera en fonction le 14 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - Législation

2021-06-07

04.03.01 - Règlement numéro 137-21 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 136-20 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins a été adopté par le Conseil le 9 décembre 2020 (résolution numéro 2020-12-05), conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé "C.M.");

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les MRC devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 12 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte le règlement numéro 137-21 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - Dossier déménagement

2021-06-08

04.04.01 - Mandat ingénieur en structure

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur CAMAX a informé l'architecte Isabelle Jacques de la présence d'une fissure existante au-dessus de la porte numéro 001 au futur siège social;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés en 1990 n'ont pas été faits selon les plans de l'ingénieur André Mercier – absence de boulons de fixation;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte recommande d'obtenir l'avis d'un ingénieur en structure pour assurer la sécurité du bâtiment et des occupants;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont obtenu en Comité de travail du 2 juin 2021 toute l'information concernant la fissure au-dessus de la porte numéro 001;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil entérine l'acceptation de l'offre d'Éqip à 800 \$ (avant taxes) pour la visite (3 juin 2021) et le rapport par la directrice générale,

madame Dominique Vien, afin d'obtenir un avis pour rendre sécuritaires les lieux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-09 04.04.02 - Autoriser paiement facture numéro 3 Isabelle Jacques et accepter offre de service du 12 mai 2021

CONSIDÉRANT le montant de la facture numéro 3 de l'architecte Isabelle Jacques et du crédit obtenu par la MRC des Etchemins à la suite d'une négociation avec Mme Jacques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont obtenu en Comité de travail du 2 juin 2021 toute l'information concernant l'offre de l'architecte pour terminer le contrat à forfait pour la partie « suivi général du chantier » déposée par madame Jacques le 12 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE la facture numéro 3 ainsi que le crédit numéro 1 sont acceptés et que le déboursé soit autorisé. Que ce paiement met fin à l'offre de services du 7 août 2020.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de service du 12 mai 2021 pour le suivi de chantier d'une somme forfaitaire de 12 000 \$ (avant taxes).

QUE le Conseil de la MRC entérine la signature de cette offre pour le suivi général du chantier en date du 3 juin 2021 par la directrice générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-10 04.04.03 - Demande de paiement numéro 1 - Construction CAMAX

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 1 de Construction CAMAX du 21 mai 2021 d'une somme de 58 112,85 \$;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement émis par l'architecte Isabelle Jacques autorisant le paiement d'un montant de 52 301,57 \$ (après retenue de 10 %);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD
LACHANCE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le paiement de 52 301,57 \$ à Construction CAMAX.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-11 04.04.04 - TYCO - Carte d'accès pour siège social

CONSIDÉRANT QUE le système à carte pour l'accès au siège social a cessé de fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite conserver l'utilisation d'un système d'accès par carte pour faciliter la gestion et le suivi des entrées/sorties au bâtiment;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation étant donné le début des travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont obtenu en Comité de travail du 2 juin 2021 toute l'information concernant le système à carte d'accès;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

D'entériner la dépense de 945 \$ pour l'installation d'un nouveau module par TYCO ainsi que les frais annuels de 89 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-12

04.04.05 - Téléviseurs et supports siège social

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit faire l'achat de trois téléviseurs et autant de supports muraux pour le futur siège social;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été obtenus auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont obtenu en Comité de travail du 2 juin 2021 toute l'information concernant les téléviseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

D'entériner l'acceptation de la soumission de Paulo et Rémy de Saint-Justine, d'une somme de 4 551,94 \$, avant taxes, pour deux téléviseurs 75 pouces, un téléviseur de 65 pouces de marques SAMSUNG ainsi que pour les trois supports muraux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-13

04.04.06 - Tuyau sous dalle de béton

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont obtenu en Comité de travail du 2 juin 2021 toute l'information concernant le tuyau sous la dalle de béton près de l'entrée située à l'arrière du futur siège social;

CONSIDÉRANT QUE les différents intervenants au projet : technicien de la firme Equip, le contremaître de l'entrepreneur et le chargé de projet de la MRC des Etchemins sont unanimes à recommander verbalement de laisser le tuyau en place;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la décision de laisser en place le tuyau actuel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-14

04.04.07 - Câblage au futur siège social

CONSIDÉRANT QUE le câblage pour la téléphonie et le réseau Internet doit être refait en entier au futur siège social de la MRC des

Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel connaît très bien le bâtiment pour y avoir réalisé des travaux dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel connaît les besoins de la MRC en téléphonie IP et réseau Internet;

CONSIDÉRANT la proposition du 2 juin 2021 de Sogetel Solutions d'affaires d'une somme forfaitaire de 8 895 \$ avant taxes pour faire le câblage;

CONSIDÉRANT la présentation de cette offre aux élus en Comité de travail le 2 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la signature par la directrice générale madame Dominique Vien de l'offre de Sogetel pour le câblage au futur siège social d'une somme de 8 895 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.05 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.05.01 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-06-15

05.01 - Fonds de développement des territoires - Reddition de compte 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a déposé son rapport d'activités du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes doit être produite sur le portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT STEVE LAPOINTE,
ET RÉSOLU

QUE ladite reddition de comptes finale du Fonds de développement des territoires pour l'année 2019-2020 soit et est adoptée et sera déposée sur le portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-16

05.02 - Fonds régions et ruralité - Rapport d'activités 2020

CONSIDÉRANT QUE comme spécifié dans l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC doit fournir un rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 a été déposé tel que requis à l'Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport d'activités 2020. Que le rapport soit publié sur le site Internet de la MRC des Etchemins et qu'une copie soit acheminée au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-17

05.03 - Autorisation signature Avenant 2020-1 au contrat de prêt FLI

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins administre les enveloppes disponibles du Fonds local d'investissement (FLI) pour financer les entreprises (prêts) dans leurs projets de démarrage, relève et expansion;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2021, le gouvernement transmettait à la MRC des Etchemins l'Avenant 2020-1 au contrat de prêt FLI et que cet avenant doit être signé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le préfet est autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins l'Avenant 2020-1 au contrat de prêt FLI. Que le document signé soit transmis au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.04 - Fonds régions et ruralité (FRR)

05.04.01 - Priorités d'intervention pour 2021

Point remis à une prochaine séance.

05.04.02 - Politique de soutien du Fonds régions et ruralité 2021

Point remis à une prochaine séance.

05.05 - PLAN DE RELANCE

2021-06-18

05.05.01 - Les sentiers de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE madame Sonia Baillargeon, directrice générale de la municipalité de St-Cyprien, a déposé le 18 mai 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à aménager un sentier pédestre, un sentier d'hébertisme et une forêt nourricière;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 46 458 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets récréotouristiques de la phase 3 du Plan de relance économique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 31 mai 2021 de verser un montant de 46 458\$ à la municipalité de St-Cyprien;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 46 458\$ à la municipalité de St-Cyprien.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 31 juillet 2021.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-19

05.05.02 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin - Retrait de la demande

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2021 par la résolution 2021-04-26, le Conseil de la MRC a autorisé l'octroi de 90 000 \$ au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour un projet visant à bonifier les surfaces de jeu et à acquérir de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet était notamment conditionnelle à la confirmation de son maintien tel que déposé au Plan de relance économique au 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2021, le président de l'organisation a indiqué à la MRC des Etchemins que lors de sa séance régulière du 19 mai 2021, le conseil d'administration avait refusé l'aide financière octroyée;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins retirent l'offre de 90 000 \$ au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour son projet consistant notamment à bonifier les surfaces de jeu et à acquérir de l'équipement.

QUE le montant de 90 000 \$ réservé pour ce projet soit remis dans le volet Projets structurants de la phase 3 du Plan de relance économique.

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-20

05.05.03 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guyda Deblois, président du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin a déposé le 26 mai 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'organisation consiste notamment à bonifier les surfaces de jeu et à acquérir de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 106 522 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne un secteur priorisé par le Conseil de la MRC, soit le récréotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 31 mai 2021 de verser un montant de 32 200 \$ au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à la modification du plan de financement du projet par l'organisation pour combler la différence entre l'aide financière demandée et l'aide financière reçue, avant le 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD LACHANCE,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 32 200 \$ au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à la modification du plan de financement du projet par l'organisation pour combler la différence entre l'aide financière demandée et l'aide financière reçue, avant le 31 juillet 2021.

QUE les factures considérées admissibles par la MRC seront liées aux éléments suivants :

- ajout de quatre voiturettes motorisées;
- installation d'un système d'irrigation sur certaines parties du parcours et modification de la station de pompage;
- ajout de matériel dans les chemins de services;

- installation d'un chariot élévateur et isolation d'un bâtiment pour la mécanique.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.06 - BUDGET TOURISTIQUE

2021-06-21

05.06.01 - Partenariat de visibilité avec Tourisme Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins investit chaque année une somme en promotion touristique avec Tourisme Chaudière-Appalaches (TCA) pour mettre en valeur les attraits du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce partenariat de visibilité, divers placements promotionnels sont effectués sur le Web pour susciter l'intérêt des potentiels visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, plusieurs actions promotionnelles ont dû être annulées ou remplacées pour s'adapter au contexte;

CONSIDÉRANT QUE le budget touristique 2021 comprenait une somme de 4 200 \$ dédiée à la promotion touristique du territoire par TCA;

CONSIDÉRANT QU'un remaniement des sommes disponibles dans les différents postes budgétaires permettrait un investissement supplémentaire en promotion avec Tourisme Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des attraits touristiques de la région passe notamment par la visibilité offerte par l'association touristique régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins octroie un contrat de 8 500 \$ avant taxes en promotion avec Tourisme Chaudière-Appalaches pour la campagne touristique estivale 2021 et la campagne touristique hivernale 2021-2022.

QUE le directeur général adjoint est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-22

05.06.02 - Bonification de la banque de photos

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins réserve annuellement un budget pour mettre à jour la banque de photos des attraits touristiques et des paysages des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette initiative est d'ajouter des photos de qualité professionnelle afin de bien représenter le territoire des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la prise de photos récentes est un incontournable pour faire la promotion d'attrait touristiques tant sur le Web que dans les outils promotionnels imprimés développés par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cinq firmes locales et régionales ont répondu à la demande de prix pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par monsieur Yvon Lacombe correspond le plus aux besoins de la MRC des Etchemins en termes de prix et de résultats souhaités;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'octroi d'un contrat de 900,00 \$ à monsieur Yvon Lacombe pour la prise de photos d'attrait touristiques et de paysages sur le territoire des Etchemins.

QUE le directeur général adjoint est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-23

05.06.03 - Gestion de Google Ads

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Etchemins investit chaque année dans des placements publicitaires à l'aide de campagnes sur la plateforme Google Ads;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des attrait touristiques et du site web de Tourisme Etchemins passe notamment par cette plateforme;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes locales et régionales ont répondu à la demande de prix pour ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par Agence Lenox correspond le plus aux besoins de la MRC des Etchemins en termes de prix et de résultats souhaités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'octroi d'un contrat de 1 345,00 \$ plus taxes à la firme Agence Lenox pour la gestion des campagnes Google Ads de Tourisme Etchemins de juillet à décembre 2021.

QUE le directeur général adjoint est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-24

05.07 - Programme AVANTAGE\$ Bellechasse-Etchemins

CONSIDÉRANT QUE les commerces locaux de la MRC ont été fortement affectés par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mars 2021, la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins (CCBE) a transmis une demande de participation financière à la MRC des Etchemins dans le cadre de la nouvelle génération de son programme CARTES AVANTAGE\$

Bellechasse-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE par ce programme de fidélisation, les consommateurs sont invités à encourager les commerces participants pour recevoir des remises en argent;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la MRC des Etchemins permettrait à 20 marchands participants d'utiliser gratuitement pendant six mois la plateforme numérique liée au programme;

CONSIDÉRANT QUE les efforts de promotion et de sollicitation liés à cette initiative seront assurés par la CCBE;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a été une réussite dans d'autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire exprimer son soutien envers les commerces locaux et les aider dans leur relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins contribue à la hauteur de 4 800 \$ à la nouvelle génération du programme CARTES AVANTAGE\$ Bellechasse-Etchemins.

QUE ce soutien permettra d'offrir une gratuité de six mois à 20 marchands participants.

QUE le soutien de la MRC des Etchemins sera proportionnellement revu à la baisse si un nombre inférieur de commerçants participait à l'initiative.

QUE le montant de la contribution au programme sera acquitté à même l'aide financière MRC COVID-19.

QUE le directeur général adjoint est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-25

05.08 - Rehaussement limite supérieure au seuil prévu par la loi pour l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales chapitre, chapitre C-47.1 (ci-après la « Loi ») prévoit la compétence des municipalités régionales de comtés (MRC) relative au développement local et régional sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette compétence relative au développement, la MRC dispose du « Fonds local d'investissement » (FLI) pour créer et soutenir les entreprises dans le financement pour supporter et financer le démarrage, la croissance, l'acquisition ou pour soutenir un projet de relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose également du « Fonds local

solidarité » (FLS) conçu spécialement pour soutenir l'économie locale par le développement des PME, la création et le maintien d'emplois durables et de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le FLI et le FLS représentent le principal outil financier des MRC mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la pandémie, comme fonds d'aide d'urgence, la MRC administre le « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME), permettant notamment de pallier au manque de liquidité afin que ces entreprises locales soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la pandémie, comme fonds d'aide d'urgence, la MRC administre également, un autre volet ajouté au PAUPME, soit le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale » (AERAM), sous la forme d'un pardon de prêt;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.3 de la Loi impose que la valeur totale de l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire ne peut excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois, sous réserve d'une autorisation conjointe à une limite supérieure par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT QU'outre l'aide déjà apportée dans les derniers mois, des entreprises demandent de l'aide financière supplémentaire pour leur relance en raison notamment de la durée de la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la longueur de crise sanitaire, l'aide financière octroyée à certaines entreprises via le programme PAUPME-AERAM devrait être supérieure au plafond de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la conjugaison des mesures d'aide « régulière » (FLI-FLS) avec les mesures d'aide « d'urgence » (PAUPME-AERAM) aurait pour conséquence un dépassement du plafond de 150 000 \$ pour certaines entreprises;

CONSIDÉRANT l'importance de la relance de l'économie locale, la MRC souhaite continuer à aider les entreprises qui en ont besoin et conserver sa place dans l'échiquier de l'aide financière du développement local;

CONSIDÉRANT QUE pour agir de façon optimale et exercer sa compétence en atteignant les objectifs de la relance économique postpandémie, le plafond imposé de la valeur totale de l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire devrait pouvoir excéder 150 000 \$;

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec par décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence sanitaire perdure depuis plus d'un an;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE LE CONSEIL DE LA MRC DEMANDE à la ministre des Affaires

municipales et de l'Habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest, et au ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), M. Éric Girard, d'autoriser conjointement une limite supérieure au plafond prévu par la loi pour l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois.

QUE LE CONSEIL DE LA MRC DEMANDE QUE cette limite soit de 225 000 \$.

QUE LE CONSEIL DE LA MRC DEMANDE QUE cette limite de 225 000 \$ soit générale ET QUE tant la MRC que son service de développement économique puissent l'appliquer à l'ensemble des dossiers qu'ils traitent.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à Mme Andrée Laforest et à M. Éric Girard, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans les jours suivant son adoption.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Couët a participé à trois rencontres avec la TREMCA et plusieurs comités internes.

06.02 - Intervention des membres des comités

Madame Lucie Gagnon a participé à une rencontre du PAGIEPS et un Comité de développement stratégique des Etchemins.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2021-06-26

07.01 - Aménagement d'un skate parc: Municipalité de Saint-Benjamin (PSPS)

Martine Boulet, mairesse de la Municipalité de Saint-Benjamin, ne participe pas à l'analyse et la décision pour le projet ci-dessous.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement d'un skate parc » déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 15 263,00 \$

Coût du projet : 31 929,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2020-2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Benjamin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale,

Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-27

**07.02 - Aménagement d'un parc dans le secteur de Cumberland:
Municipalité de Saint-Benjamin (PSPS)**

Martine Boulet, mairesse de la Municipalité de Saint-Benjamin, ne participe pas à l'analyse et la décision pour le projet ci-dessous.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement d'un parc dans le secteur de Cumberland » déposé par la Municipalité de Saint-Benjamin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Benjamin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 35 114,00 \$

Coût du projet : 53 192,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 et 2021-2022 disponibles pour la Municipalité de Saint-Benjamin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-28

**07.03 - Rénovation et réparation de la toiture du chalet: Club
motoneige Langevin (PSPS)**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Rénovation et réparation de la toiture du chalet » déposé par le Club motoneige Langevin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 10 800,00 \$

Coût du projet : 13 539,88 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021-2022 disponible pour la Municipalité de Sainte-Justine.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de

la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-29

07.04 - Buts de soccer pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer: Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le projet « Buts de soccer pour le projet d'aménagement d'un terrain de soccer » déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 2 522,00 \$

Coût du projet : 3 153,29 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2020-2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-30

07.05 - Mise aux normes et réfection du "skate park" : L'Oeuvre des loisirs de Ste-Justine, comté de Dorchester (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER GUYLAIN TURCOTTE, ET RÉSOLU

QUE le projet « Mise aux normes et réfection du "skate park" » déposé par l'Oeuvre des loisirs de Ste-Justine, comté de Dorchester et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 4 941,40 \$

Coût du projet : 14 152,50 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021-2022 disponible pour la Municipalité de Sainte-Justine.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-31

07.06 - Rénovation du bâtiment abritant la salle d'entraînement et aménagement du local pour prêt d'équipement de sports et loisirs: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE MAIRE SUPPLÉANT STEVE LAPOINTE, ET RÉSOLU

QUE le projet « Rénovation du bâtiment abritant la salle d'entraînement et aménagement du local pour le prêt d'équipement de sports et de loisirs » déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 10 914,72 \$

Coût du projet : 13 643,40 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire résiduelle 2016-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-32

07.07 - Mise à niveau des infrastructures de loisirs: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD LACHANCE, ET RÉSOLU

QUE le projet « Mise à niveau des infrastructures de loisirs » déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 41 995,00 \$

Coût du projet : 52 493,75 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire résiduelle 2016-2020 et l'enveloppe budgétaire 2020-2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-33

**07.08 - Panneau d'identification des services, centre
communautaire municipal: Municipalité de Saint-Camille-
de-Lellis (PSPS)**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du
Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Panneau d'identification des services, centre
communautaire municipal » déposé par la Municipalité de Saint-
Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions
et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 10 771,00 \$

Coût du projet : 13 463,60 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe
budgétaire 2020-2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-
de-Lellis.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale,
Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de
la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la
réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-34

**07.09 - Aménagement du parc de la Famille (Immobilisations
loisirs 2021): Municipalité de Saint-Prosper (PSPS)**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du
Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement du parc de la Famille (Immobilisations
loisirs 2021) » déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant
être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper
soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le
Comité technique.

Somme demandée et accordée: 44 003,67 \$

Coût du projet : 74 677,61 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe
budgétaire 2021-2022 disponible pour la Municipalité de Saint-Prosper.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale,
Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de
la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la
réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-35

**07.10 - Réaménagement et agrandissement/réaménagement des
salles: Municipalité de Sainte-Aurélie (PSPS)**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du

Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Réaménagement et agrandissement/réaménagement des salles » déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 45 000,00 \$

Coût du projet : 56 300,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 et 2021-2022 disponibles pour la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-36

07.11 - Équipements nautiques: Municipalité de Sainte-Aurélie (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Équipements nautiques » déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 2 500,00 \$

Coût du projet : 3 125,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021-2022 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-37

07.12 - Les Sentiers de St-Cyprien: Municipalité de Saint-Cyprien (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet « Les Sentiers de St-Cyprien » déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la

Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 6 500,00 \$

Coût du projet : 66 198,00 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2021-2022 disponible pour la Municipalité de Saint-Cyprien.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-38

07.13 - Infrastructures pour le lavage et la conservation des légumes: Production du plateau, Coopérative de solidarité (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude de la demande de prolongation de la date de réalisation du projet déposé dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de Production du plateau accepté le 9 septembre 2020 (résolution 2020-09-09) et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité conditionnellement à l'acceptation de la demande par la Municipalité de Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE l'agent rural monsieur Mathieu Baillargeon a obtenu l'accord de la Municipalité de Lac-Etchemin pour autoriser le prolongement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE la demande de report du projet « Infrastructures pour le lavage et la conservation des légumes » déposé par Production du Plateau accepté en septembre 2020 et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accordée puisque le Conseil de Lac-Etchemin a donné son consentement pour la prolongation de la date de réalisation jusqu'à l'automne 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

08.01 - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement

- Extrait de résolution Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;
- Extrait de résolution Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;
- Extrait de résolution Municipalité de Saint-Benjamin;
- Extrait de résolution Municipalité de Saint-Magloire.

08.02 - Lettre de conformité du MAMH - règlement 135-21 Schéma d'aménagement

Dépôt de document.

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

2021-06-39

09.01 - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Rapport annuel 2020

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC, en vertu des dispositions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, et ce au plus tard le 30 juin de chaque année ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport préparé par l'agente de mise en œuvre du PGMR a été transmis à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux activités réalisées en 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2020 ainsi que l'ANNEXE 1.

QUE ce rapport soit transmis au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques tel que déposé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2021-06-40

11.01 - Plan de développement du transport collectif - Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au 2/3 des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 150 000,00 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit effectuer 10 000 déplacements au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 18 500 \$;
CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 28 500 \$ en 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2021 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 150 000 \$ pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTQ, une contribution financière de base de 150 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2021;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.02 - Fonds culturel 2021 - Acceptation des projets

2021-06-41

11.02.01 - Signature protocoles d'entente - Projets EDC 2021-2023

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a signé une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel (EDC) pour les années 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action relatif à l'EDC 2021-2023 a été adopté par le Conseil de la MRC le 14 avril 2021 par la résolution portant le numéro 2021-04-43;

CONSIDÉRANT QUE les actions appuyées dans le cadre du plan d'action relatif à l'EDC 2021-2023 nécessiteront la signature de protocoles d'entente entre divers partenaires et la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale est autorisée à signer les protocoles d'entente relatifs aux sommes octroyées à même l'Entente de développement culturel 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-42

11.02.02 - Théâtre et soirée rétro place Bélanger - Fonds culturel 2021

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Théâtre et soirée rétro place Bélanger* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet *Théâtre et soirée rétro place Bélanger*. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-43

11.02.03 - Ateliers culturels aux élèves de l'école Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire et à la Société de Patrimoine de Saint-Magloire - Fonds culturel 2021

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Ateliers*

culturels aux élèves de l'école Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire et à la Société de Patrimoine de Saint-Magloire par le Comité d'analyse du fonds culturel 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QU'une somme de 1 000 \$ (mille dollars) soit accordée pour le projet *Ateliers culturels aux élèves de l'école Rayons-de-Soleil de Saint-Magloire et à la Société de Patrimoine de Saint-Magloire*. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-44 11.02.04 - À la découverte de l'art ... en plein air! - Fonds culturel 2021

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *À la découverte de l'art ... en plein air!* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QU'une somme de 680 \$ (six cent quatre-vingts dollars) soit accordée pour le projet *À la découverte de l'art ... en plein air!*. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2018-2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-45 11.02.05 - Les heures du conte bilingue (français-espagnol) - Fonds culturel 2021

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Les heures du conte bilingue (français-espagnol)* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet *Les heures du conte bilingue (français-espagnol)*. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-46 11.02.06 - Le Moulin... comme si tu y étais! - Fonds culturel 2021

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet *Le Moulin...*

comme si tu y étais! par le Comité d'analyse du fonds culturel 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet *Le Moulin... comme si tu y étais!*. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2021-2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-47

11.02.07 - Parcours de contes et légendes du Québec - Fonds culturel 2021

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la MRC des Etchemins en mars 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du projet Série de 6 excursions en nature *Parcours de contes et légendes du Québec* par le Comité d'analyse du fonds culturel 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD LACHANCE,
ET RÉSOLU

QU'une somme de 2 000 \$ (deux mille dollars) soit accordée pour le projet *Parcours de contes et légendes du Québec*. Cette somme est versée via le Programme de soutien aux initiatives culturelles (Fonds culturel) 2018-2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-48

11.03 - Signature protocoles d'entente - Discrétionnaire culture

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de développement culturel ne permet pas de financer des actions culturelles récurrentes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du territoire ont présenté des soirées musicales par le passé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins dispose d'une enveloppe discrétionnaire de 15 394 \$ en 2021-2023 pour faire rayonner la culture dans la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des soirées musicales nécessite un appui du milieu et qu'un investissement de 500 \$ par municipalité a été budgété à l'intérieur de l'enveloppe discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes présenteront des soirées musicales à l'été 2021 : Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire, Sainte-Aurélie, Saint-Zacharie, Sainte-Justine, Saint-Prosper, Lac-Etchemin, Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où l'édition 2021 des soirées musicales soit annulée en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, la somme d'argent octroyée aux municipalités pourra être utilisée pour l'édition 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse bénéficiera pour sa part d'un financement à même l'Entente de développement culturel puisqu'elle présentera pour une première fois cette activité sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les soirées musicales sont appréciées par la population etcheminoise;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes permettront de soutenir l'organisation de soirées musicales partout sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'utilisation de l'enveloppe discrétionnaire pour soutenir les projets de soirées musicales des municipalités suivantes : Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Magloire, Sainte-Aurélie, Saint-Zacharie, Sainte-Justine, Saint-Prosper, Municipalité de Lac-Etchemin, Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Sabine.

QUE la directrice générale est autorisée à signer les protocoles d'entente relatifs aux sommes octroyées à même l'enveloppe discrétionnaire de la MRC des Etchemins pour faire rayonner la culture sur le territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-49

11.04 - Demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières 2021-2024 (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a pris connaissance des modalités d'application 2021-2024 pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités établies dans le cadre du programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

2021-06-50

12.01 - RÉNORÉGION - Augmentation de la valeur des bâtiments dans le cadre du programme d'aide financière de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de rénovation domiciliaire RénoRégion , La Société d'habitation du Québec (S.H.Q.) avait déterminé que la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne devait pas dépasser la valeur maximale permise par la Société qui était de 115 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins avait accepté de ne pas dépasser la valeur maximale permise par la Société qui était de 115 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' une modification aux critères d'admissibilité au programme de la Société d'habitation du Québec porte la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain à une nouvelle valeur ne pouvant dépasser 120 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' étant donné la valeur grandissante des bâtiments sur le territoire de la MRC des Etchemins, plusieurs demandes deviendraient admissibles à une aide financière dans les 13 municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte d'entériner cette nouvelle valeur proposée par la S.H.Q. afin d'assouplir ce critère d'admissibilité au programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.01.01 - RénoRégion - Somme allouée pour 2021-2022

Dépôt de correspondance.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2021-06-51

13.01 - Demande d'aide financière - Nouvel Essor

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Nouvel Essor pour la conception et la distribution du journal interne "L'Envol";

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accorde une somme de 500 \$ à l'organisme Nouvel Essor.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

2021-06-52

14.01 - Les bancs de bienveillance

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins ont pris connaissance du projet "Les bancs de bienveillance";

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins donne un appui moral au projet "Les bancs de bienveillance" et autorise la directrice générale, madame Dominique Vien, à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins une lettre d'appui.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-06-53

14.02 - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la MRC salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la MRC exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Résolution Municipalité de Saint-Louis - Harmonisation des règlements pour la Sûreté du Québec

- Dépôt de document.

15.02 - Invitation à l'Assemblée générale annuelle de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

Jeudi 17 juin 2021 à 9 h 30 par visioconférence. Voir les documents joints.

16 - DIVERS

2021-06-54

16.01 - Cession mandataire SAAQ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-03-35 concernant l'Autorisation de transfert de mandataire de la Société de l'assurance

automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT l'offre d'autorisation de cession du contrat reçue de la SAAQ en date du 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a pris connaissance de l'Autorisation de cession du contrat et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale, madame Dominique Vien, à signer pour et au nom de la MRC l'Autorisation de cession de contrat reçue de la SAAQ et prenant effet le 15 juin 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-06-55

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

DOMINIQUE VIEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE